REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE

Communiqué

En application des dispositions de la constitution et conformément a la loi organique portant statut de la magistrature et la loi organique fixant la composition, le fonctionnement et les attributions du conseil supérieur de la magistrature, monsieur **BELKACEM ZEGHMATI**, ministre de la justice garde des sceaux, vice-président du conseil supérieur de la magistrature a présidé ce jour lundi 17 aout 2020 la 1ere session ordinaire du conseil supérieur de la magistrature de cette année, après la délégation de monsieur le président de la république, président du conseil supérieur de la magistrature.

Après l'adoption de l'ordre du jour de la session, présente, conformément à l'article 45 du règlement intérieur, le conseil a étudié et approuvé notamment:

- La nomination de deux (02) magistrats,

- La mise en disponibilité de magistrats.

- Le détachement de huit (08) magistrats et la fin de détachement pour quatre (04) magistrats,

- Nominations de 47 magistrats aux fonctions judiciaires spécifiques aux tribunaux de la cour d'Alger et au tribunal de chéraga cour de Tipaza conformément à l'article 50 de loi organique portant statut de la magistrature.

Aussi, le conseil s'est délibéré sur d'autres points inhérents à la carrière des magistrats.

A la fin des travaux, le conseil supérieur de la magistrature a décidé de laisser la session ouverte.

المجلس الأعلى للقضاء

القاضي أمين المجلس الأعلى للقضاء

م.م. بياز